Accusé de réception en préfecture
973-219733052-20250623-2025-69-VM-DE
Date de télétransmission : 24/06/2025
Date de réception préfecture : 24/06/2025

Ville de Macouria
Culture & Progrès

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

COLLECTIVITE TERRITORIALE
DE GUYANE

***

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MACOURIA

Séance du jeudi 19 juin 2025
Délibération n°2025-69-VM

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 19 juin à dix heures, le conseil municipal de la Ville de Macouria dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'annexe mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Gilles ADELSON.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Date de 1ère convocation du conseil : 12 juin 2025

Objet : Attribution d'une subvention à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Guyane pour la formation de trois jeunes sapeur-pompiers

Étaient présents (17) :
M. Gilles ADELSON, Maire, Mme Monique AZER, 1e Adjointe au Maire, M. Serge BACE, 2e Adjoint au Maire, M. Jean-Yves THIVER, 4e Adjoint au Maire, Mme Sandrine PAYET, 5e Adjointe au Maire, M. Claude LEMKI, 6e Adjoint au Maire

Mme Marthe BOUDEAU, Mme Suzanne MAZOE, M. David O'REILLY, Mme Katia BOSSOU, M. Roméo JEWANI, Mme Josiane DUPRE, M. Josué MOGE, M. Ismaël NEMOR, Mme Annie RENE, Mme Eda GEORGE, M. Guy GOBER, **conseillers municipaux**

Étaient absents mais avaient donné procuration (04) :
Mme Tania GIFFARD CLIFFORD, 7e Adjointe au Maire à Mme Sandrine PAYET, 5e Adjointe au Maire
Mme Claudette FAZER TYNDAL, Conseillère municipale à M. David O'REILLY, Conseiller Municipal
M. Eliodore TORVIC, Conseiller Municipal à M. Gilles ADELSON, Maire,
M. Augustin BENTH, Conseiller Municipal à M. Guy GOBER, Conseiller municipal

Étaient absents (12) :
Mme Yvane CHAND, 3e Adjointe au Maire, M. Jean-Marie CAREME, 8e Adjoint au Maire, Mme Rose DANIEL, 9e Adjointe au Maire, Mme Madly MARIGNAN, M. Marijono SANIP, Mme Isabelle SERVIUS, Mme Darling DUFORT, Mme Corinne SIGER, M. Martin LABRUNE, M. Thierry LOUIS, M. Pascal NACIS, M. Emmanuel PRINCE, **Conseillers municipaux**

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), **Madame Sandrine PAYET** a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

VU la demande de Monsieur Gilles GALLIOT, président de l'Union Départementale des Sapeurs - Pompiers de Guyane (U.D.S.P.G),

VU le projet de convention de partenariat relative à l'attribution d'une subvention à l'association union départementale des sapeurs-pompiers de Guyane,

VU le rapport n°68/2025/VM de Monsieur le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DELIBERE,

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 :
D'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant de **2 700,00 € (deux mille sept cents euros)** dans le cadre de la formation sur 3 ans de trois jeunes Sapeurs-Pompiers.

ARTICLE 2 :
De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

ARTICLE 3 :
D'autoriser Monsieur le Maire ou son suppléant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 :
La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Guyane dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication et de notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Macouria, le 23 juin 2025

Le Maire,

Gilles ADELSON